



11 avril 2016

Contact: AlgiersPress@state.gov

Lancement du Programme d'Exemption d'Entrevue pour le visa!

L'Ambassade des Etats-Unis à Alger a le plaisir d'annoncer le lancement du programme d'exemption d'entrevue pour les demandeurs de visa éligibles. Ceux qui sont admissibles pour le visa américain ne doivent plus prendre de rendez-vous ou effectuer des entrevues à l'ambassade des Etats-Unis lors de leur demande de visa.

Les trois conditions/critères d'admissibilité:

- 1) Les candidats qui ont déjà obtenu un visa délivré par l'ambassade des Etats-Unis à Alger et dont les visas sont soit encore en cours de validité ou ont expiré au cours des 12 derniers mois. Ces mêmes candidats doivent avoir déjà voyagé aux États-Unis avec ce visa et doivent postuler pour le même type de visa.
- 2) Les candidats de moins de 14 ans dont le(s) parent(s) a/ont un visa américain valide ou sont admissibles au programme d'exemption d'entrevue et qui voyageront en compagnie de leur(s) parent(s)
- 3) Les candidats ayant plus de 79 ans mais ayant déjà voyagé aux U.S.A

Comment cela fonctionne:

Les candidats aux visas américains doivent visiter le site <http://www.ustraveldocs.com/dz> pour remplir une demande en ligne (DS-160) et suivre les étapes pour la programmation d'un nouveau rendez-vous. Les candidats répondent ainsi à une série de questions afin de vérifier leur admissibilité au programme d'exemption d'entrevue et recevront par conséquent une page de confirmation pour ce programme au cas où ils sont éligibles. Les instructions en ligne vont ensuite mentionner les documents et les frais qui doivent être déposés à l'ambassade des Etats-Unis à Alger, tous les lundis ou mercredis (sauf jours fériés algériens ou américains) de 7: 00 à 10: 00 heures du matin. Une fois les visas délivrés, les candidats seront contactés pour récupérer leurs passeports au lieu choisi lors du processus d'enregistrement en ligne. Les délais moyens pour la délivrance des visas sont d'une semaine.

Questions fréquemment posées:

Quelqu'un d'autre peut-il déposer ma demande et payer les frais pour moi? Oui, un membre de votre famille ou votre partenaire professionnel/associé peuvent déposer votre la demande de visa, les documents, et procéder au paiement des frais de demande de visa à l'ambassade pour vous. Ils doivent présenter une pièce d'identité avec photo émise par les autorités gouvernementales compétentes (passeport ou carte nationale d'identité biométrique) pour pouvoir accéder à l'ambassade.

Dois-je apporter d'autres pièces justificatives (par exemple relevés bancaires, registre de commerce pour les entreprises, ou des documents de travail)? Seuls les documents énumérés

sur la page des instructions en ligne sont nécessaires. Si les services consulaires de l'ambassade ont besoin d'autres documents, ils vous contacteront.

Je suis allé aux Etats-Unis avec un visa de tourisme l'an dernier et maintenant je veux postuler pour un visa d'étudiant. Puis-je utiliser le programme de dispense d'entrevue?

Non, vous devez postuler pour le même type de visa que vous avez déjà reçu.

Est-ce que cela signifie que j'ai la garantie pour l'obtention d'un visa? Non, la majorité des voyageurs peuvent être en mesure de renouveler leurs visas sans aucune difficulté, mais certains candidats peuvent être rappelés pour une entrevue.

Pour plus d'informations, visitez le :

(http://algiers.usembassy.gov/interview_waiver_program.html) ou écrire à algiersadditionalinfo@state.gov